



LES AMATEURS COURENT POUR LE PLAISIR... OU LA GLOIRE.

Les amateurs représentent une famille particulière et attachante des compétitions de trot. Avec plus de 870 épreuves d'amateurs par an, le programme français fait la part belle à ces passionnés.

Pour être au départ de ces épreuves, il **faut posséder une licence spécifique, délivrée par le Cheval Français**. Un amateur doit faire preuve de ses aptitudes à diriger ou à monter un cheval en compétition. C'est pourquoi, lors de sa première demande de licence, il doit être parrainé par plusieurs professionnels. Ces derniers certifient que le candidat possède les capacités et l'expérience nécessaires.

L'UNAT est créée le 8 avril 1981 est l'**Association nationale représentative**. Interlocutrice directe de la S.E.C.F. pour tout ce qui touche aux courses d'amateurs, **elle a pour but de développer le goût du trotteur et des courses au trot, de permettre aux amateurs de s'adonner à leur passion et cherche à valoriser et à développer les courses d'amateurs en France, à faire inscrire par les sociétés de courses des compétitions réservées à ses membres, à développer les contacts internationaux pour favoriser le développement et les échanges à tous les niveaux de l'amateurisme.**

L'U.N.A.T. offre à ses membres de nombreuses prestations, conseils et avantages :

- L'assurance
- La participation à tous les Championnats, Critériums, Coupes, Challenges nationaux et régionaux

- Des trophées aux vainqueurs des grands évènements
- Les classements nationaux et régionaux
- Le financement total ou partiel des courses amateurs
- Des trophées au premier et placés de certaines courses à Paris et en Province
- La participation au circuit du Grand National des Amateurs
- La participation au circuit du Trophée Vert des Amateurs
- Une médaille gravée pour la première victoire
- Des réunions de courses "tout amateur"
- Un secrétariat
- Un site internet www.unat.fr

Obtenir l'autorisation de monter à titre amateur : La demande d'autorisation de monter doit être adressée par écrit à la S.E.C.F.

Elle doit être accompagnée d'un bulletin de naissance ou d'une fiche



d'état civil, d'un certificat médical antérieur de moins d'un mois à la demande, d'une photographie récente (format identité), d'une somme fixée chaque année par les Commissaires de la S.E.C.F. en fonction de la catégorie de licence et des pièces complémentaires mentionnées sur le formulaire adéquat. La somme susvisée comprend, indépendamment des charges d'assurance obligatoire, les frais de constitution du dossier et une participation au financement des courses qui leur sont réservées.

LeTROT
7 rue d'Astorg
75008 Paris
Téléphone : 01 49 77 17 17

ADHÉRER À L'UNAT

La demande d'adhésion doit être faite auprès de l'UNAT.

- Remplir le bulletin d'adhésion.
- Fournir une attestation d'aptitude délivrée par un entraîneur professionnel.
- Obtenir un parrainage d'un membre du Comité National de l'UNAT appartenant à sa région d'affiliation.

L'ASSURANCE

Nos contrats d'assurance groupe garantissent les adhérents en responsabilité civile et en accidents, mais **uniquement en course et à l'entraînement chez une personne habilitée**.

Il est donc nécessaire et obligatoire de souscrire pour vos chevaux, à titre personnel, **une assurance responsabilité civile propriétaire de chevaux**. Elle vous couvre pour les accidents que peuvent causer aux tiers, vos chevaux, poulinières ou poulains, au box, au pré, au repos...



GRAND NATIONAL ET TROPHÉE VERT

Inscrites aux programmes de la quasi-totalité des hippodromes

français, les épreuves pour amateurs possèdent deux circuits de prestige : le **Grand National des Amateurs (GNA)** et le **Trophée Vert des Amateurs**. Déclinaison des circuits professionnels renommés que sont le Grand National du Trot (GNT) et le Trophée Vert. Le GNA et le Trophée Vert des Amateurs donnent lieu à un classement au fil des épreuves pour désigner à la fin le meilleur driver amateur de chaque circuit.



LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES AMATEURS

La compétition entre amateurs ne s'arrête pas à l'issue de chaque épreuve. Elle se prolonge dans le cadre de différents championnats. Sept s'organisent à l'échelle régionale (Championnats régionaux) et deux au niveau national. (Classement national des courses au trot



attelé et Classement national des courses au trot monté). Chaque résultat obtenu permet de créditer un amateur de points dans les différents championnats et d'établir un classement annuel.

LE PERMIS D'ENTRAÎNER

Les amateurs partagent leur passion du Trot en compétition, dans les épreuves qui leur sont réservées. Mais certains vont encore plus loin en conjuguant courses et entraînement. Ces amateurs sont alors sou-

vent propriétaires / entraîneurs de leur(s) partenaire(s). Ils disposent dans ce cas du statut de "permis d'entraîner". Il s'agit toujours d'une activité de loisir et des conditions restrictives existent quant au nombre maximum de chevaux à l'entraînement (3, 4 ou 5). Les chevaux concernés doivent avoir au moins 5 ans. Impliqués, leur passion les conduit à investir tous les statuts associés à la compétition : propriétaire, entraîneur et driver.

Un tel permis peut être sollicité par une personne admise à monter en qualité d'amateur depuis deux ans au minimum, ayant participé au minimum à trente courses dans les cinq années qui précèdent la demande.

Tout candidat au permis d'entraîner doit passer un test d'aptitude sous le contrôle du Comité Régional.

LES RÉGIONS

- Centre Est
- Ile de France, Nord et Est
- Normandie
- Ouest, Anjou-Maine
- Sud Est
- Sud Ouest

ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Pascal BOEY

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Gilles SOLIGNAC

TRÉSORIER

Bernard PELLAN

VICE-PRÉSIDENT

Jean Sébastien SEIGNE

PRÉSIDENTS DES

ASSOCIATIONS RÉGIONALES

ILE DE FRANCE NORD ET EST :

Eric NOISSETTE

OUEST ANJOU-MAINE :

Bernard PELLAN

CENTRE EST : **Hubert JAY**

SUD OUEST : **Jean-Sébastien SEIGNE**

SUD EST : **Patrick POLIZZI**

NORMANDIE : **Frédéric DURVILLE**

UNAT

Cour des Communs

Domaine de Grosbois

94470 Boissy Saint-Léger

Tél. : 01 45 99 56 22

courriel : unat@orange.fr